

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2018

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caract	érisation technique du service	3
	1.1. F	Présentation du territoire desservi	3
	1.2. N	Mode de gestion du service	3
		Estimation de la population desservie (D101.1)	
		Nombre d'abonnés	
	1.5. H	Eaux brutes	4
	1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	4
	1.6. I	Eaux traitées	4
	1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	4
	1.6.2.	Production	
	1.6.3.	Achats d'eaux traitées	
	1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	
	1.6.5.	Autres volumes	
	1.6.6.		
	1.7. I	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	5
2.	Tarific	ation de l'eau et recettes du service	6
	2.1. N	Modalités de tarification	6
	2.2. F	Facture d'eau type (D102.0)	6
3.	Indicat	teurs de performance	7
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	7
		ndice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3. I	ndicateurs de performance du réseau	9
	3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	9
	3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	9
	3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	
	3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
	3.4. I	ndice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	10
4.	Action	s de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	11
	4.1. A	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	11
	4.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	11
5.		u récapitulatif des indicateurs	

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le	service est géré au niveau 🗆 commun			
•	✓ intercom Nom de la collectivité : AQUARESO			
•	Caractéristiques (commune, EPCI et t		rcommunal à V	Accations Multiples
•	Compétences liées au service :	type, etc.) . Byhaicat inter	communar a v	ocations wattiples
	Competition need an service .	Oui	Non	
	Production	\square		
	Transfert	abla		
	Distribution	\square		
•	Territoire desservi (communes adhére Juillac, Bélaye, Cambayrac, Carnac-R le-Gélat, Gindou, Goujounac, Grézels Marminiac, Montcabrier, Montcléra, Saint-Caprais, Saint-Médard, Saint-V	Rouffiac, Cassagnes, Casto s, Labastide-du-Vert, Laga Montgesty, Pescadoires, F	elfranc, Cazals ardelle, Les Ar Pomarède, Pon	, Duravel, Floressas, Frayssinet- ques, Les Junies, Lherm, Luzech,
•	Existence d'une CCSPL Existence d'un règlement de service Existence d'un schéma directeur	☐ Oui☑ Oui, date d'approba☑ Oui, date d'approba		
	1.2. Mode de gestion du service est exploité en ☑□ Délégation			
Na	ture du contrat :			
•	Nom du prestataire : SAUR			
Est dai rac	1.3. Estimation de la pop t ici considérée comme un habitant de ns une zone où il existe à proximité un ecordée. service public d'eau potable dessert 18	esservi toute personne – y e antenne du réseau publ	y compris les ic d'eau potab	
\perp	service paorie a caa potable dessert It	1000 Haoranto aa 31/12/2	7010	

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 10 881 abonnés au 31/12/2018

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 11,07 abonnés/km au 31/12/2018

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,65 habitants/abonné au 31/12/2018

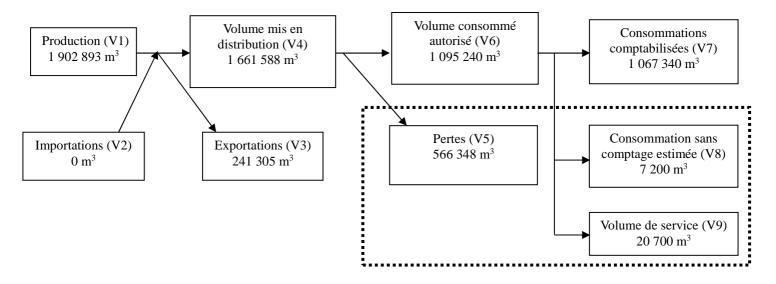
La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 98,09 m³/abonné au 31/12/2018.

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



1.6.2. Production

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m³	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Moulin de Thouron	98 843	0
Source de Font Bouillant	87 047	0
Source de La Mouline	217 687	20
Source de Font Vincent	110 362	20
Source Bleue Puits n°1	1 388 954	80
Moulin Mignot	0	80
Total du volume produit (V1)	1 902 893	61,84

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³		
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 067 340		
Abonnés non domestiques	0		
Total vendu aux abonnés (V7)	1 067 340		
Total vendu à d'autres services (V3)	241 305		

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2018 en m3/an
Volume consommation sans comptage (V8)	7 200
Volume de service (V9)	20 700

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2018 en m3/an
Volume consommé autorisé (V6)	1 095 240

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 982,69 kilomètres au 31/12/2018

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs			Au 01/01/2019			
	Part de la collectivité					
Part fixe (€ H	T/an)					
	Abonnement	€	43,37 €			
	Abonnement ⁽¹⁾ DN					
Part proportion	nnelle (€ HT/m³)					
	Part du délégataire					
Part fixe (€ H	T/an)					
	Abonnement	€	33,11 €			
Part proportion	Part proportionnelle (€ HT/m³)					
Taxes et rede	evances					
Taxes	Taux de TVA (2)	%	5,5 %			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	€/m³	€/m³			
D . 1.	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	€/m³	0,33 €/m3			
Redevances	VNF Prélèvement	€/m³	€/m³			
	Autre :	€/m³	€/m³			

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe revenant à la collectivité : 45€70 secteur PUY L'EVEQUE

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe revenant au délégataire : 32.41 secteur PUY L'EVEQUE

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120 \text{ m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type		Au 01/01/2019 en €	Variation en %				
Part de la collectivité							
Part fixe annuelle		43,37	%				
Part proportionnelle		42,00	%				
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité		85,37	%				
Part du délégataire (en cas de	délégation d	e service public)					
Part fixe annuelle		33,11	%				
Part proportionnelle		104,40	%				
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire		137,51	%				
Taxes et rec	levances						
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)		39,60	%				
TVA		14,44	%				
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³		54,04	%				
Total		276,92	%				
Prix TTC au m ³		2,31	%				

^{41€05} secteur CAZALS

^{55.81} secteur CAZALS

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2018	
Microbiologie			77	0	
Paramètres physico-chimiques			83	1	

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux de conformit\'e = \frac{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es - nombre de pr\'el\`evements non conformes}{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018	
Microbiologie (P101.1)	%	100%	
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	%	98,8%	

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	_		
	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA	MUX		
(15 points)		Į.	
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	1		
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	CEALLY		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	a ete obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96,7%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	99,9%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET	DE GESTION DES	RESEAU	X
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or	nt été obtenus en partie.	A et B)	
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs	oui i 10 mainta		
d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
		Oui Oui	10
compteur (3) VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	non : 0 point oui : 10 points		
compteur (3) VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	non: 0 point oui: 10 points non: 0 point oui: 10 points	Oui	10
compteur (3) VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif	non: 0 point oui: 10 points non: 0 point oui: 10 points non: 0 point oui: 10 points	Oui Oui	10

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\operatorname{rendement}\operatorname{du}\operatorname{r\acute{e}seau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	%	70,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]		3,73
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	%	64,2 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365* linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,7 m³/j/km (_____ en 2017).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de 1,6 m³/j/km

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 27,7 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,56%

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 61,8%

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, 0 € ont été abandonnés et/ou versés àun fonds de solidarité, soit 0 €/m² pour l'année 2018

4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) Sans objet

5. <u>Tableau récapitulatif des indicateurs</u>

		Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des	
	services	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	18 000
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,31
	Indicateurs de performance	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,8%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,56%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	61,8%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0